



PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche départementale - Ain (01)

Les ICPE du département

- 17 sites Seveso (8 Seveso seuil bas, 9 Seveso seuil haut)
- 69 installations relevant de la directive IED
- 2 mines
- 53 carrières
- 926 km de canalisations de transport dont 588 km de canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2022 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 270 inspections de sites industriels
- 37 contrôles inopinés de sites industriels
- 10 inspections d'appareils à pression
- 6 inspections de canalisations
- 32 mises en demeure
- 5 astreintes financières

Bilan de l'instruction

- 8 décisions sur des dossiers soumis à autorisation
- 20 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 5 PPRT en vigueur,
- 2,4 M€ engagés par l'Etat pour le plan d'action dont 953 K€ déjà payés,
- 15 logements diagnostiqués pour des travaux de renforcement du bâti,
- 4 logements acquis par expropriation (100 %),
- 2 biens d'activités restant à acquérir par procédure de délaissement,
- Co-Financement de travaux pour diminuer le nombre de biens impactés (507 k€ de part État).

Focus : 2022, une année riche en projets industriels

Un grand nombre de dossiers de demandes d'autorisation pour des projets industriels neufs ont été instruits par les inspecteurs de l'unité départementale, ce qui reflète le dynamisme économique du département. Plus particulièrement, le Parc industriel de la plaine de l'Ain a connu une année exceptionnellement riche avec cinq dossiers de construction ou d'extension d'entrepôts logistiques ainsi que trois dossiers d'autorisation de sites Seveso, que les agents de l'UD ont instruit en s'attachant à concilier la prise en compte des enjeux environnementaux et les contraintes de délais des opérateurs économiques. Les dossiers « Seveso » instruits sont les suivants :

1. **Speichim Processing** : ce site est spécialisé dans la régénération de solvants et la purification d'intermédiaires de synthèse pour l'industrie chimique et pharmaceutique. Le projet d'extension instruit en 2022 vise à doubler les capacités de traitement des installations qui passeront de 20 000 t/an à 40 000 t/an. L'instruction administrative et technique menée par la DREAL s'est concentrée sur la maîtrise des risques industriels et des impacts : ce projet a été autorisé en 2023, ne les augmentera pas de manière significative. À titre d'exemple, il ne nécessitera pas d'augmentation de la consommation d'eau.

2. **TREDI** : il s'agit d'une société de traitement des déchets industriels dangereux, qui exploite notamment 3 fours d'incinération. Le projet d'extension instruit en 2022 vise à créer une plate-forme de transit de déchets dangereux et à étendre la capacité du four statique. L'instruction administrative et technique menée par la DREAL a permis à l'administration de s'assurer que ce projet, qui devrait être autorisé en 2023, n'augmentait pas les risques de manière significative.

3. **ORAPI** : l'entreprise est spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution de produits pour l'hygiène et la maintenance industrielle. Après d'importants travaux de mise en conformité, réalisés entre 2021 et 2022, l'entreprise a été autorisée, en début d'année 2023, à augmenter ses activités et relève désormais du statut de Seveso seuil haut.



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,

Mars 2023

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr